



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 4 octobre 2022

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 4 octobre 2022, à 19.30 heures, à la petite salle de la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mai 2022
2. RSS – Modification des statuts - Séance d'information
3. Aménagement du terrain des Glières
 - 3.1. Présentation de deux projets
 - 3.2. Préavis de la Commission d'aménagement, de l'énergie et des constructions
 - 3.3. Approbation du projet du terrain des Glières
4. Election de trois membres à la Commission financière
5. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 37 du 16 septembre 2022
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

Présidente	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique Mme Laurence Charrier, vice-syndique M. Alexandre Gasser, conseiller communal M. Mathias Mauroux, conseiller communal M. Nicolas Losey, conseiller communal
Secrétaire	Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
Scrutateurs	Claudine Spicher, secteur 1 (côté droit de la salle et table du Conseil communal) Laurent Brügger, secteur 2 (côté gauche de la salle)
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu à bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	Gina Deschênes Andrew Pywell Christophe Cudré-Mauroux Geneviève Kaninda Valérie Huguenot
Membres présents	47* citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

**corrigé le 23.11.2022*

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale extraordinaire. Elle souhaite la bienvenue à Mme Graden, Préfète, et à M. Pollet, directeur du RSS, qui viennent présenter les nouveaux statuts du Réseau Santé Sarine et répondre à vos questions sur ce thème.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que l'assemblée du budget 2023 est prévue le mardi 29 novembre prochain et que c'est lors de cette assemblée du budget, que les statuts du RSS seront soumis à l'approbation de l'assemblée.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Mme Claudine Spicher et M. Laurent Brügger ont accepté de fonctionner comme scrutateurs. Ils seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

L'assemblée n'a pas de remarques sur l'ordre du jour présenté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mai 2022

Comme annoncé dans la circulaire tous-ménages et conformément à l'art. 13 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal du 10 mai 2022 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

Résultat du vote :	oui : 44 voix	non : 0 voix	abstention : 3 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

2. RSS – Modification des statuts - Séance d'information

Mme Dominique Haller Sobritz confirme à l'assemblée que ces nouveaux statuts sont devenus nécessaires, avec essentiellement l'intégration du secteur POMPIERS dans la Division SECOURS du Réseau.

Mme Dominique Haller Sobritz donne la parole à Mme la Préfète.

Mme la Préfète présente le projet de réforme de la loi sur la défense incendie et des secours (LDIS). Nouvelle loi cantonale qui demande d'adapter notre système de défense incendie. Mme la Préfète présente le calendrier 2021 de la réforme.

- Janvier : transmission du projet LDIS au Grand Conseil
- Février : La CRID (1 représentant par commune du district) confie la mission Défense Incendie au RSS
- Mars : Adoption de la LDIS par le Grand Conseil
- Juin : Constitution du COPIL/ COPIL/COPRO RSS et début des travaux
- Septembre : Validation de l'engagement du Directeur Secours au RSS pour le 1^{er} janvier 2022

Mme la Préfète explique le but de cette réforme et les différents travaux déjà effectués. Plusieurs séances d'informations ont été organisées pour les communes, les commandants et les commandants remplaçants.

Mme la Préfète effectue une rétrospective du premier semestre 2022.

- Mars : Sondage auprès des 806 sapeurs-pompiers actifs et élaboration du budget,
- Depuis avril : Poursuite des travaux de mise en oeuvre (budget, analyses multicritères par base de départ, organigrammes, visites de casernes, plan de communication, etc)
- Mai : Finalisation des nouveaux statuts du RSS.
- Juin : Assemblée des délégués du RSS et vote sur les nouveaux statuts le 1^{er} juin 2022.

- Août : 1ère séance de l'EM du Bataillon Sarine et commandants des compagnies (8 Bases de départ – 8 commandants)
- Septembre à décembre : Validation des statuts par les différents législatifs des communes du district. + Finalisation des organigrammes, planification finale de la mise en place organisationnelle.

Dès le 1^{er} janvier 2023 mise en œuvre de cette nouvelle défense incendie.

Mme la Préfète présente le nouvel organigramme du RSS Sarine avec la nouvelle direction « Secours ».

Mme la Préfète relève que ce qui importe pour les communes et les conseils généraux ce sont les modifications des statuts de ce réseau. Le RSS est une association de communes et en cas de modification des statuts, les différents législatifs doivent valider ces modifications.

Les statuts modifiés seront présentés lors de la prochaine assemblée. Ils seront accompagnés d'un message qui donneront certaines informations.

Concernant la nouvelle organisation, **Mme la Préfète explique** notamment

- 1) Défense incendie : il s'agit d'une nouvelle tâche pour le RSS qui implique l'unanimité des communes qui doivent valider ces nouveaux statuts.
- 2) Principe d'astreindre toute la population, de 18 à 40 ans, à faire le service de pompier avec comme pendant, le principe d'une taxe d'exemption.
Dans les statuts figurent le montant maximum de la taxe, soit 160 francs pour la Sarine. Pour 2023, la taxe est fixée à 100 francs pour toutes les communes.
Possibilité d'être exempté de la taxe en fonction de certains critères qui ont été listés dans les statuts.
- 3) Augmentation de la limite d'endettement : Actuellement fixée à 60 millions. Elle sera augmentée à 120 millions.
Il ne s'agit pas d'une autorisation de dépense mais une marge de manœuvre pour pouvoir présenter à l'assemblée des délégués des investissements qui seront nécessaires pour les pompiers (notamment construction de 5 nouvelles casernes et 1 caserne unique pour l'ambulance et les pompiers).

Mme la Préfète présente la carte des risques ce qui représente 5 bataillons, 38 bases de départ (dont 8 en Sarine).

Mme la Préfète explique que parmi les 5 bataillons, 4 correspondent à des districts (Sarine, Broye, Singine et Lac) et 1 bataillon qui représente les districts du Sud (Gruyère, Veveyse, Glâne).

Mme la Préfète précise que pendant la phase transitoire, une base de départ peut encore représenter plusieurs casernes. Pour la simple et bonne raison que les casernes ne peuvent pas toutes accueillir l'entier des véhicules que l'ECAB met à disposition.

Mme la Préfète explique qu'il y aura 3 zones de secours avec des missions particulières (compagnie de Fribourg).

Concernant les corps, jusqu'au 31 décembre 2022, il y a 13 corps et dès le 1^{er} janvier, il y aura 8 nouvelles compagnies. Pour Autigny, pas de grand changement, le corps du CSPi Sarine-Ouest devient 1 nouvelle compagnie. La caserne reste donc à Chénens.

Mme la Préfète précise que pour construire de nouvelles casernes, des subventions de l'ECAB pourront être demandées si le dépôt des dossiers a lieu avant fin 2026 et le décompte final fin 2029. Des réflexions rapides doivent être prises pour maximiser ces investissements.

Mme la Préfète présente l'organigramme du Bataillon Sarine avec les 8 compagnies, état au 31 août 2022. Jusqu'au 31 décembre 2022, les désignations de postes se font en interne, sous la responsabilité des communes. Dès le 1^{er} janvier 2023, il incombera au Directeur du RSS d'élire le commandant, sur proposition du « Directeur Secours », après préavis obligatoire de l'ECAB.

Dorénavant, les 8 compagnies disposeront de la même dotation en véhicules (1 tonne pompe, 1 véhicule qui déplace des personnes, un véhicule qui tracte et 1 transport module). Ces 4 types de véhicules ne seront plus subventionnés par l'ECAB mais achetés et confiés par l'ECAB. L'ECAB financera l'entretien des véhicules. Par contre le bataillon sera responsable de l'entretien courant du véhicule et du renouvellement du matériel.

Un budget prévisionnel a été établi pour 2023 pour les communes. Celui-ci a été fait sur la base de certains critères expliqués et précisés par **Mme la Préfète**.

- 27'000 personnes astreintes
- Taxe prévue de 100 francs
- Total des charges : 5'145'850 francs
- Solde à la charge des communes : 2'445'850 francs
- Apport de la taxe 2'700'000 francs
- Clé de répartition : 50% Population légale / 50% Valeur ECAB des immeubles sis le territoire communal

Les charges comprennent les services généraux, les locations d'immeubles, les frais d'intervention, les frais de formation, l'équipement des véhicules, la subvention et la mutualisation des coûts annuels.

Dans les charges sont comprises les recettes des communes, étant donné que le RSS va louer les casernes quand elles sont propriétés de la commune.

Le calcul de répartition des communes s'élève à ce jour à 17'833.20 francs pour la Commune d'Autigny.

Mme la Préfète rappelle le fait que certaines communes auront des recettes supplémentaires, notamment lorsque celle-ci met à disposition un employé communal.

Mme la Préfète présente le résultat du sondage, fait en avril 2022.

Sur 806 pompiers, 651 pompiers ont répondu. 65 % des pompiers sont positifs à cette nouvelle réforme, 28% sont neutres et 7% sont négatifs.

Mme la Préfète résume la situation :

- Mise en œuvre obligatoire d'une loi cantonale
- Projet régional à l'échelle du district
- Recherche du meilleur compromis politique
- Organisation de qualité, fonctionnelle et complète
- Mise en œuvre le 1^{er} janvier 2023.

Des questions sont-elles demandées par l'assemblée ?

Suite à l'intervention de M. Serge Berset, Mme la Préfète confirme que ce projet tient compte de la disponibilité et la proximité des gens ainsi que de leur rapidité d'intervention. C'est un des points qui sera analysé durant la phase transitoire. Il est une évidence qu'il n'y aura pas d'économie sur la sécurité.

Suite à différentes interventions, Mme la Préfète explique que les personnes astreintes sont toutes les personnes (filles/garçons), de 18 à 40 ans, de n'importe quelle nationalité, en précisant les catégories de personnes dispensées. Celles-ci sont listées dans les statuts (article 25ter). Mme la Préfète donne lecture des exemples de personnes exonérées au paiement de la taxe.

Suite à l'intervention de Mme Anne Spadafora, Mme la Préfète confirme que les pompiers n'auront pas de nouvelles missions. La mission principale est de répondre au problème sécuritaire. Il sera également possible de conserver les missions non-prioritaires de soutien à la vie locale. Les commandants auront un certain nombre d'heures mis à disposition pour la vie locale.

Il est prévu que si un commandant n'utilise pas toutes ces heures elles pourront être utilisées par une autre compagnie. Le but étant quand même d'arriver à une certaine « équité ». Les commandants actuels ont dû chiffrer toutes leurs activités actuelles.

Mme Anne Spadafora demande ce qu'il en est de la taxe d'exemption pour les personnes malades ou femmes enceintes par exemple. Existe-t-il une autre liste pour les personnes exemptées, de façon « provisoire ».

Mme la Préfète relève qu'il n'y a pas d'autres listes mais relève qu'un certificat médical exempte la personne au service.

Elle explique que ce sont les statuts qui sont présentés et il n'y a pas tous les détails. Les détails se trouvent dans les règlements (règlement sur le bataillon, règlement sur la taxe, règlement sur les indemnités et les soldes). Ces règlements sont à disposition des corps actuels.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie Madame la Préfète et M. Pollet pour les explications, avant qu'ils ne quittent l'assemblée pour un autre rendez-vous.

3. Aménagement du terrain des Glières

3.1. Présentation de deux projets

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le conseil communal a approché un autre paysagiste afin de pouvoir présenter à l'assemblée deux projets différents. L'état actuel, la surface de la parcelle est de 25'477 m², dont 10'000 m² possiblement aménageables pour le terrain des Glières, seule une partie est prévue dans ce projet. Une partie est un parchet communal loué, l'autre restera en l'état.

Il va de soi que ces projets bénéficient d'offres brutes, et respectent déjà l'enveloppe totale acceptée par l'assemblée de 300'000.- CHF.

La parole est donnée **M. Mathias Mauroux** pour une présentation plus détaillée.

M. Mathias Mauroux présente les deux projets.

Le premier de l'entreprise Zbinden, entreprise mandatée pour présenter un projet lors de la première assemblée. Celle-ci a été recontactée afin de revoir le projet et être dans l'enveloppe budgétaire.

M. Mathias Mauroux donne des explications sur le projet proposé par l'entreprise Zbinden. Il relève que les deux projets ont été présentés à la Commission d'aménagement.

Le plan est présenté aux citoyens et des explications sont données (place de parc en gravier, sentier autour du terrain, la place de jeu avec les bancs, l'emplacement de la tyrolienne, couvert avec coin feu, l'arborisation du terrain, les différents mouvements de terrains, les places de pique-nique avec des tables coin-feu, les prairies fleuries,).

Il est relevé que dans les deux projets, une place propre devant la buvette est prévue pour mettre une tente pour l'organisation du premier août par exemple. Le but étant de séparer le coin buvette loué du reste de la place qui pourrait être utilisée par les visiteurs.

L'idée du terrain de beach volley a été abandonnée, de par son coût et le fait qu'il en existe un à Chénens.

M. Mathias Mauroux demande à l'assemblée si elle a des questions avant de présenter le deuxième projet.

Le deuxième projet est celle de l'entreprise Gachoud à Treyvaux. Leur idée est d'avoir un projet qui puisse se développer. Le plan est présenté aux citoyens et des explications sont données (projet articulé autour d'une place devant la buvette, chemins d'accès qui « fuient », les places de parc aménagées différemment, butte pour délimiter les zones, mêmes types de jeux avec balançoire en plus, arbres avec place de pique-nique, sentier pour accéder au nord de la parcelle, un foyer (l'exemple de Cottens leur a été donné), pistes de pétanque déplacées afin de la proposer aux personnes qui louent la buvette et à celles de passage, place de pique-nique dédiée aux personnes qui louent la buvette, des WC mobiles (type Toi-Toi) en emballant la zone avec un bardage en bois, ce qui évitera un entretien, pavés autour de la buvette et sous le couvert, zone de jeux en copeaux, mouvements de terrain pour délimiter les zones, reste de la zone restée laissée libre.

Le projet de Gachoud a 1000m² de moins que Zbinden. Le projet ne va pas jusqu'au fond de la parcelle.

Les citoyens posent leurs questions et transmettent leurs remarques.

Mme Anne-Françoise Dafflon demande s'il y a un coin vert pour « courir » ?

M. Mathias Mauroux répond qu'il n'est pas présent sur le plan mais possible de semer du côté non utilisé du projet.

M. Guy Dafflon constate que dans les deux projets, rien n'empêche les véhicules de rouler sur la place (côté Neirigue-Glâne). Ne faut-il pas prévoir des blocs en granit ?

Certains citoyens interviennent sur la problématique des voitures du terrain et des possibilités à mettre en place et de la sécurité de la place.

M. Mathias Mauroux prend note de cette bonne remarque et les détails resteront à régler.

M. Michel Pasquier demande si un grill est à disposition pour les personnes qui louent la buvette.

M. Mathias Mauroux prend note de cette proposition.

M. Albert Vonlanthen constate qu'il y a beaucoup de m² de graviers et s'inquiète de l'entretien ultérieur. Il serait bien de prendre note des quelques remarques des citoyens pour améliorer le projet.

M. Mathias Mauroux remercie M. Vonlanthen.

M. Marcel Roulin constate que l'aménagement de la « place de détente, place de pique-nique » n'est pas grand. M. Roulin fait remarquer que le foyer qui se trouve à Cottens a coûté environ 4'000 francs. A Corserey, M. Roulin a également constaté qu'il est difficile d'avoir un foyer propre et qu'il faudra suivre la chose. Le couvert semble également plus petit qu'à Cottens (6x12m).

Mme Dominique Haller Sobritz confirme que celui prévu dans le projet est de 4x10m.

M. Marcel Roulin fait la même remarque que M. Vonlanthen au sujet du gravier.

Suite à différentes remarques, **M. Mathias Mauroux rappelle** que le projet n'occupe pas toute la place du terrain actuel.

M. Serge Berset souhaite quand même qu'on puisse croiser avec les véhicules.

Mme Claudine Spicher demande si les deux entreprises ont fourni les frais de fonctionnement pour ces deux projets.

M. Mathias Mauroux confirme qu'il n'y a pas eu de documents fournis. Par contre, même si sur la forme, le projet est différent, l'entretien reste vraisemblablement similaire.

M. Fabrice Pichonnaz trouve que le projet de Gachoud est intéressant de par son évolution possible. Au niveau des arbres, il demande si les essences ont été discutées car le choix des plantes est très important. Il relève que la dimension des arbres mis en place doit directement être des arbres conséquents. Pour l'entretien, les arbres ne doivent pas être taillés mais plutôt éventuellement élagués.

M. Mathias Mauroux explique que les buttes végétalisées se taillent, ainsi que les endroits avec besoin d'ombre. La strate prévue est plus haute afin de passer dessous lorsqu'on emprunte le chemin. Il relève également que plus les arbres sont hauts, plus ils sont chers.

M. Fabrice Pichonnaz constate que les deux projets ont des qualités. Les buttes sont intéressantes pour protéger l'aménagement.

Concernant les essences, **Mme Laurence Charrier** explique avoir discuté lors de la visite des forêts, avec M. Frédéric Schneider du Service des forêts du canton. Celles-ci lui seront soumises.

M. Mathias Mauroux confirme que les deux projets sont dans l'enveloppe de 300'000 francs votés lors de l'assemblée. Les deux projets se chiffrent un peu en-dessous.

M. Marcel Roulin émet une remarque au sujet de la grandeur des arbres situés au bord de l'eau et se demande si on aura une fois de l'ombre. Il se demande également s'il est nécessaire d'avoir deux pistes de pétanque éloignées de la buvette.

Mme Laurence Charrier rappelle qu'on est à l'état du projet. A voir en temps voulu, s'il y aura une ou deux pistes de pétanques. Mais le but, étaient de les placer et de pouvoir en disposer même si la buvette n'est pas louée.

Les citoyens interviennent au sujet de l'entretien de la buvette et d'éventuelles rénovations des vestiaires.

M. Mathias Mauroux confirme qu'une rénovation de la buvette n'est pas prévue. La buvette est régulièrement louée en l'état. A voir ultérieurement si les vestiaires doivent être réaffectés à autre chose.

Mme Laurence Charrier relève qu'il y aura certainement moins de déprédations dans un Toi-Toi que dans des WC aménagés.

Mme Virginie Bulliard propose d'avoir un endroit où il y a une table à langer.

M. Mauroux explique qu'il est prévu de mettre des tubes pour éventuellement tirer de l'électricité. Il n'y aura pas dans l'immédiat d'électricité sous le couvert ou sur les places de jeux.

Mme Anne Spadafora relève que lors de la précédente assemblée, il avait relevé qu'il y avait un montant de 300'000 francs à disposition mais que le conseil ferait attention à ne pas arriver à ce montant. Elle souhaite savoir si les douches/vestiaires sont actuellement utilisés alors qu'il n'y a plus d'équipes de foot.

M. Mathias Mauroux confirme qu'il arrive que les douches soient parfois louées avec la location de la buvette.

M. Marcel Roulin demande si on connaît le montant des locations des buvettes et si finalement il serait possible d'affecter ce montant à l'entretien de la buvette sans toucher le montant de l'investissement de la réfection du terrain.

Suite à l'intervention de M. Roulin concernant le coût pour l'entretien des Toi-Toi et le prix du couvert, M. Mauroux et Mme Charrier précisent que le coût est de 40 francs par semaine, vidange comprise. Le couvert est budgété à 50'000 francs.

Concernant la remarque de **Mme Virginie Bulliard** au sujet d'une éventuelle installation d'une fosse septique, **M. Mathias Mauroux** confirme que cela n'est pas possible, la buvette étant d'une part reliée à l'épuration et d'autre part, il suggère de n'avoir pas quelque chose de « trop confortable ».

Concernant l'intervention de **Mme Anne Spadafora**, M. Mathias Mauroux explique que la rentrée d'argent liée à la location se fait de manière générale pour l'entretien des bâtiments communaux.

Des images d'illustration sont présentées à l'assemblée pour avoir un ordre d'idée sur le projet.

3.2. Préavis de la Commission d'aménagement, de l'énergie et des constructions

M. Mathias Mauroux explique à l'assemblée avoir rencontré la Commission d'aménagement. Il rappelle que dans cette commission le conseiller communal en charge de l'aménagement est membre de cette commission. De plus, il n'y a pas de président. La commission a dès lors décidé que le préavis serait donné par lui-même.

La Commission d'aménagement propose de voter le projet du paysagiste Gachoud, avec ses possibilités de développement, le fait que les jeux soient bien délimités.

Il est également relevé que le Conseil est également favorable au projet de l'entreprise Gachoud.

M. Mathias Mauroux annonce le montant des deux projets :

- *Gachoud : 299'400.36 CHF*
- *Zbinden : 288'968.85 CHF*

Il est expliqué à l'assemblée que la limite leur a été donnée et il est rappelé que le premier projet était à 500'000 francs.

M. Guy Dafflon demande si ces travaux seront mis en soumission ? La Commune devrait payer le projet. En cas de soumission, les coûts pourraient certainement être revus à la baisse.

M. Mathias Mauroux relève que cela coûte aussi. Il prend note de cette option mais relève que le but est également de débiter les travaux durant le printemps et d'inaugurer éventuellement lors de la fête du 1^{er} août.

Mme Laurence Charrier explique que les paysagistes ont été mis au courant de la possibilité que Forêts-Sarine fournissent les bancs et les couverts.

M. Jacques Berset confirme que l'intervention de Guy Dafflon est totalement justifiée* et relève que les deux entreprises sachant qu'elles ont une enveloppe de 300'000 francs, il est normal qu'elles fleurissent avec les 300'000 francs.

Pour rappel, lors d'une des dernières assemblées, la problématique des coûts avait été évoquée. Il avait été dit qu'on pourra certainement faire des économies substantielles dans le terrassement en faisant appel à une soumission à Christophe Mauroux, entreprise du village. Peut-être faut-il morceler les offres et travailler avec plusieurs entreprises plutôt qu'un entrepreneur général ?

**corrigé le 23.11.2022 selon demande de M. Jacques Berset*

M. Yvan Sapin intervient en expliquant que M. Christophe Cudré-Mauroux fait partie de la Commission d'aménagement et il n'a pas émis de remarque que ça soit au niveau du prix ou du fait qu'il pourrait faire le travail lui-même.

M. Fabrice Pichonnaz explique qu'un paysagiste fait de l'aménagement extérieur. Le problème, en fractionnant le tout, il va y avoir un problème avec la garantie sur les aménagements.

Par rapport à cette intervention, M. Mathias Mauroux est assez d'accord et fait remarquer la problématique pour coordonner les entreprises entre les différents corps de métier.

3.3. Approbation du projet du terrain des Glières

Mme Dominique Haller Sobritz soumet au vote le choix du projet du terrain des Glières.

Résultat du vote :	Projet n° 1 (Zbinden) : 6 voix
	Projet n° 2 (Gachoud) : 29 voix
	Abstention : 12 voix (dont 3 n'ayant apparemment pas levé la main)

4. Election de trois membres à la Commission financière

Mme Dominique Haller Sobritz explique que commission financière élue en 2021 a été confrontée à 3 démissions successives, chacune pour des raisons différentes.

- La 1^{ère}, celle de Johan Vonlanthen. Une opportunité qu'on ne refuse pas à son âge pour une formation complémentaire avec un séjour en Australie l'a contraint à démissionner au 30 juin 2022.
- La 2^{ème}, celle de Joël Reinhard du 6 juillet qui a annoncé qu'il quittait la Commune en automne, son déménagement le contraignant également à une démission dès le 1^{er} septembre.
- La 3^{ème}, c'est celle de Mike Mendès à fin juillet. Une vérification de détail a bien involontairement échappé, et la démission de M. Mendès s'est alors imposée lorsque lors de contrôle à posteriori de Mme Gobet, il s'est avéré qu'il ne pouvait légitimement pas encore être élu au sein de tout organe communal. En effet, M. Mendès est bien titulaire d'un permis C, mais malheureusement il lui manque plusieurs mois de résidence **dans le canton de Fribourg** pour atteindre les 5 ans de résidence dans le canton imposés par la législation, et à laquelle il n'est en la matière pas possible de déroger. Ces 5 années pleines DANS le canton de Fribourg ne seront atteintes qu'en été 2023.

Il est à noter, que la présence ou non de M. Mendès, ainsi que son vote, au sein des assemblées communales, comme de la Commission financière, n'a jamais remis en cause l'une ou l'autre décision prise depuis juin 2021 par les instances communales. Les décisions prises l'ayant toujours été avec une très large majorité.

Par contre, il était primordial de régulariser la situation au plus vite afin que la Commission financière puisse fonctionner normalement pour la suite de l'année et de la législature.

En outre, ce n'est que très rarement que des personnes de nationalité étrangère, se sont intéressées à la vie politique de Autigny. M. Mendès n'était que le 2^{ème} depuis près de 15 ans, les citoyens suisses ayant toutefois aussi de plus en plus de mal à s'investir. L'expérience a servi à chacun et il sera désormais veillé à ce que ce contrôle précis soit dorénavant exécuté. Madame la Syndique tient également à confirmer ici, qu'en aucune façon, le comportement de M. Mendès n'est à mettre en cause : il ne s'agit vraiment que d'une formalité administrative, bien qu'avec des conséquences précises. Madame la Syndique confirme que Madame la Préfète a été consultée afin de savoir comment régler cette question.

C'est pourquoi, 3 sièges doivent être complétés. 3 nouveaux habitants récemment installés à Autigny, intéressés à s'intégrer au mieux dans le village, ont accepté de présenter leur candidature. Il s'agit par ordre alphabétique de :

- M. Grégoire Bulliard : fort de plus de 17 ans d'expérience dans le domaine financier et au bénéfice d'une Maîtrise fédérale d'économiste bancaire, il espère pouvoir répondre aux attentes du conseil. Le conseil communal apprécie déjà de pouvoir s'appuyer également sur de telles compétences.
M. Bulliard se présente à l'assemblée.
- M. Vladimir Colella a acquis de nombreuses expériences dans le domaine communal et intercommunal. Conseiller communal, puis syndic, membre du Comité de l'Agglomération de Fribourg, entre 2016 et 2021. Là aussi sa contribution expérimentée au sein de la Commission financière ne pourra que servir également au Conseil communal.
M. Colella se présente à l'assemblée.
- Enfin, M. Claude Kolly, ancien fromager de Rossens. Entrepreneur aguerri, et maintenant disponible pour une retraite paisible, il a également accepté de se mettre à disposition.
M. Kolly se présente à l'assemblée.

Mme Dominique Haller Sobritz demande si, dans la salle, un autre candidat souhaite se présenter pour intégrer la Commission financière ?

Si tel n'est pas le cas, **Mme Dominique Haller Sobritz** propose d'élire ces 3 candidats par applaudissement.

Résultat du vote : Elu par acclamation
--

5. Divers

Situation énergétique

Mme Dominique Haller Sobritz relève que la situation énergétique actuelle n'a échappé à personne. Le Conseil communal réfléchit déjà depuis longtemps à ce que les décisions proposées aillent dans le sens des économies. Aujourd'hui, les événements politiques extérieures imposent encore plus de rigueur.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution de la consommation globale d'énergie en Suisse ces 100 dernières années.

Concernant la problématique de la situation énergétique actuelle, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que le Conseil communal a dans un premier temps, et pour un coût modeste, décidé de commencer déjà cet automne par :

- diminuer de 1 à 2 degrés la température des locaux administratifs et scolaires surtout pendant l'inoccupation de ceux-ci.
- éteindre la nuit le candélabre de la place de jeux ;
- éteindre l'éclairage du quartier de la Briquetterie entre minuit et 5 h du matin.

Ensuite :

- de budgéter le remplacement des éclairages de la halle, de la petite salle pour une plus grande économie.
- de budgéter et planifier le remplacement des lampes d'éclairage public par des leds sur le territoire communal : une offre déjà demandée au cours de ces dernières années a été actualisée, et sera présentée lors de la prochaine assemblée de novembre.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle souhaite aborder d'autres points divers

M. Jacques Berset intervient au sujet de la remarque de Madame la Syndique, notamment sur la question d'éteindre les lampadaires à partir de minuit, dans le quartier de la Briqueterie. En effet, M. Berset constate que les lumières du quartier s'éteignent à partir de 1h du matin. Peut-on faire quelque chose ?

M. Nicolas Losey répond que selon le GroupeE, techniquement ils peuvent faire uniquement ce quartier. Des solutions sont en discussion pour prévoir cette diminution dans d'autres quartiers. Avec un passage avec le système LEDS, une meilleure flexibilité pour le réglage de l'éclairage est possible.

Mme Anne Spadafora relève qu'à l'époque il était prévu que la commune organise une journée pour les nouveaux citoyens dans l'année de leurs 18 ans. Il s'est avéré que ces journées rencontraient peu de succès. Mme Anne Spadafora se demande pourquoi la commune n'envoie pas un courrier à ces jeunes, en tout cas pour marquer le coup. Après discussions, **Mme Dominique Haller Sobritz** en prend note et informe que cette question a été rediscutée et pourra être rediscutée au sein du conseil.

Suite à l'intervention de Serge Berset au sujet du soutien de la société de jeunesse, Mme **Dominique Haller Sobritz** rappelle le théâtre de la jeunesse qui aura lieu du 23 au 31 octobre 2022.

Mme Jacqueline Boschung rappelle l'organisation des fenêtres de Noël. Elle se tient à disposition pour les questions et les inscriptions.

Mme **Dominique Haller Sobritz** explique que M. Pascal Bovet a écrit un livre sur « Autigny », avec des photos de Nicolas Schneider. En cas d'intérêt, des bulletins de commande sont à disposition à l'administration communale. Le livre coûte 25 francs.

Suite à l'intervention de M. **Michel Pasquier**, au sujet de la surface de panneaux solaires sur la commune d'Autigny, Mme Charrier explique qu'il n'y a pas eu de relevés pour l'instant. Mme Charrier en prend note et essaiera de refaire un calcul.

M. Marcel Roulin relève la possibilité de mettre des panneaux solaires sur des surface de campagne et demande s'il y a une possibilité sur le terrain des Glières.

M. Mathias Mauroux relève qu'il y a assez de potentiel sur les toits avant d'utiliser du terrain.

M. Hervé Berset avait parlé de l'aménagement de la montée du cimetière. Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce point sera discuté lorsque le projet de la laiterie sera terminé. Concernant la Ruelle de la Forge, M. Losey explique que pour ces prochaines semaines, il est prévu de fermer les tranchées. La route sera refaite après les travaux de la laiterie.

Au nom du Conseil communal, Mme Dominique Haller Sobritz clôt l'assemblée et transmet ses remerciements aux citoyens présents.

L'Assemblée communale est close à 21.40 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :



Erika Chappuis



La syndique :



Dominique Haller Sobritz